



LOCATION DU DROIT DE CHASSE  
EN FORET DOMANIALE

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N°2020-1019/01

DIRECTION : MONS  
CANTONNEMENT : MONS  
LOT : « BONSECOURS »



LOCATION DU DROIT DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE

LE GÉNÉRAL DE LA CHASSE ET LA PÊCHE

LE MINISTRE

DE L'AGRICULTURE

ET DES PÊCHERIES



ROYAUME DU CANADA  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DES PÊCHERIES

1974

Table des matières

---

---



## 1. Descriptif du lot « Bonsecours »

### Informations sylvo-cynégétiques

1. Superficie du lot : 298,00 ha
2. Brève description des peuplements forestiers :  
Futaie feuillue mélangée d'âges multiples, quelques poches de résineux
3. Tableau de chasse des 3 dernières saisons cynégétiques :

Gibier	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Cerf	-	-	-
Chevreuil	9	14	12
Sanglier	-	-	-

4. Sites Natura 2000 :  
BE32011, « Forêt de Bonsecours »

### Informations financières

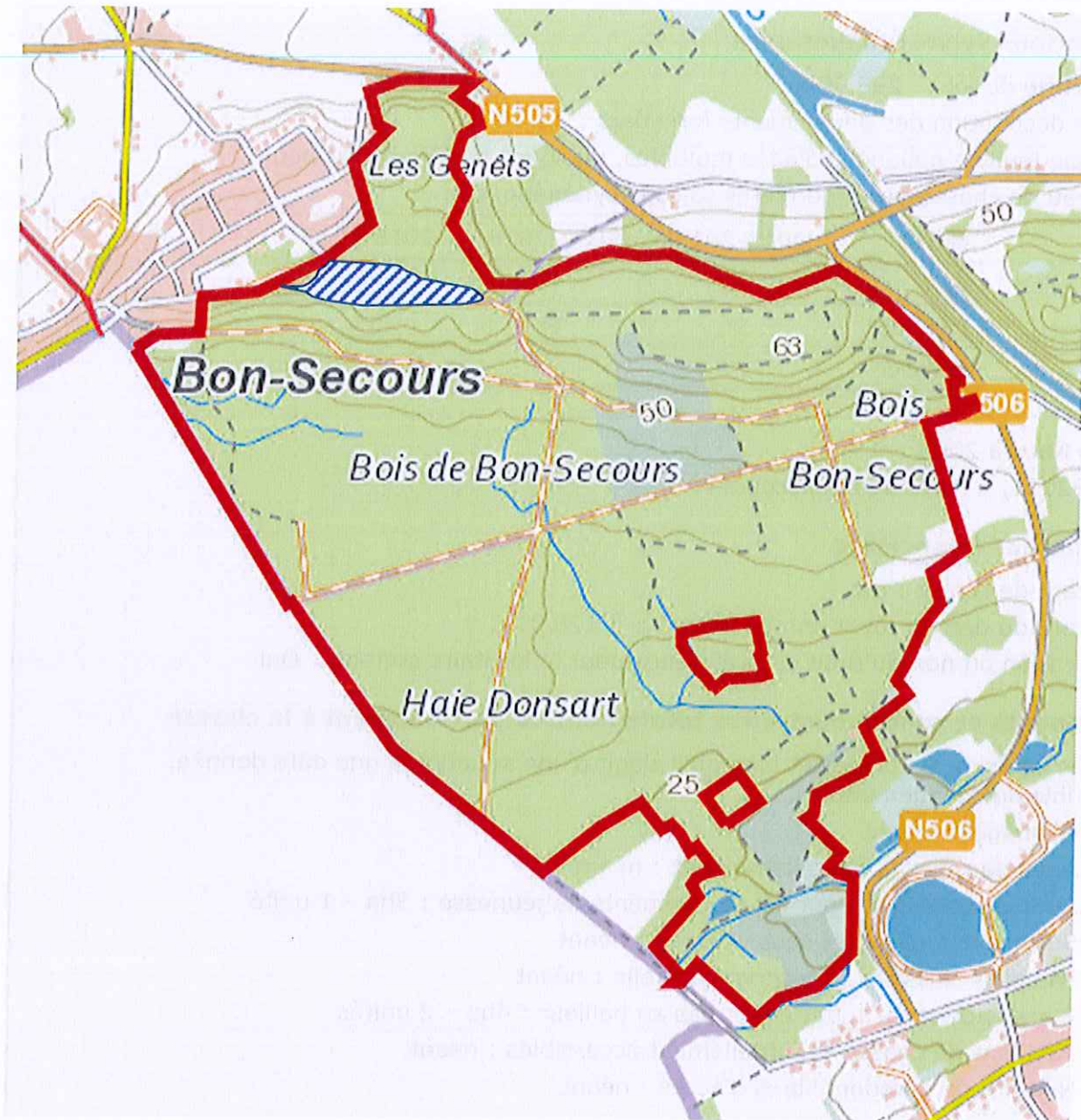
5. Montant de retrait : n.c.
6. Montant du dernier loyer annuel indexé : 5 128,31 €
7. Application ou non du droit de préférence pour le locataire sortant : Oui

### Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse

8. Le cas échéant, en précisant bien qu'il s'agit d'une situation à une date donnée, susceptible de changements :

- Gagnages : néant
- Aires de repos ou de délasserement : néant
- Aires d'accès libre pour les mouvements de jeunesse : 3ha – 1 unité
- Surface des parcelles sous clôtures : néant
- Parcelles classées en réserve naturelle : néant
- Blocs enclavés n'appartenant pas au bailleur : 4ha – 2 unités
- Pavillons de chasse éventuellement accessibles : néant
- Nombre de miradors libres d'accès : néant

9. Carte



 Zone d'accès libre (article 48 des clauses générales)

## 2. Exercice du droit de chasse sur le lot « Bonsecours »

### Article 1<sup>er</sup> – Cahier général des charges

L'exercice du droit de chasse sur le lot est régi par le cahier général des charges (CGC) n° 2017-O30503-03 approuvé le 2 février 2018 par le bailleur et le cahier spécial des charges.

### Art. 2 – Durée du bail (article 6 du CGC)

Le bail prend cours le 1er juillet 2020 pour se terminer le 30 juin 2029.

### Art. 3 – Nombre d'associés (article 18 du CGC)

Le nombre maximum d'associés est fixé à 2.

### Art. 4 – Distribution d'aliments au petit gibier, gibier d'eau et à l'autre gibier (article 33 du CGC)

Sauf décision contraire du Directeur, la distribution d'aliments aux catégories de gibier visées ci-dessus est interdite.

### Art. 5 – Mode(s) de chasse interdit(s) (article 37 du CGC)

Néant.

### Art. 6 – Droit de chasse et fonctions multiples de la forêt (article 46 du CGC)

Pour des raisons de sécurité, et en raison de la pression touristique sur le bois :

- le tir à balles est interdit les samedis, dimanches et jours fériés.
- toute chasse en battue et à la botte est interdite les samedis, dimanches et jours fériés.

### Art. 7 – Droit de chasse et circulation en forêt (article 49 du CGC)

Pour l'application de l'article 49.1, l'ensemble des sentiers et chemins du lot doivent être considérés comme « présentant un danger pour la circulation » lors des jours de battues organisées sur le lot. Par conséquent, l'adjudicataire est tenu de solliciter auprès du chef de cantonnement l'interdiction de circuler sur ces sentiers et chemins.

Fait le ..... 30/04/20 .....  
.....

Le Directeur



Damien BAUWENS

### 3. Contacts

---

#### **Bailleur**

SPW – Agriculture environnement  
Monsieur Briec QUEVY, directeur général  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 JAMBES

#### **Direction extérieure de MONS**

Monsieur Damien BAUWENS, directeur  
Rue Achille Legrand, 16  
7000 MONS  
Tél. : 065/32.82.48 - Mél. : mons.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

#### **Cantonnement de MONS**

Monsieur Jean-François DULIERE, chef de cantonnement  
Rue Achille Legrand, 16  
7000 MONS  
Tél. : 065/32.82.49 - Mél. : mons.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

#### **Triage de PERUWELZ**

Madame Lorraine VOTQUENNE, agent de triage  
Tél. : 0476/95.05.64

#### **Unité de Gestion Cynégétique du Val de Verne**

Monsieur Hubert LAURENT, président  
Monsieur Charles-Henri BOURDON, secrétaire  
Rue de la Verquesies, 118  
7600 PERUWELZ  
Mél. : chhbourdon@voo.be



(A REMETTRE UNIQUEMENT EN MAIN PROPRE LE JOUR DE LA MISE EN LOCATION DU LOT)

Je soussigné

Genre  Prénom  Nom

domicilié,

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

Tél./GSM  Mél.

offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse sur le lot « Bonsecours »

la somme de  € ou

(Montant en toutes lettres)

Je joins en annexe les documents requis conformément à l'article 8.1 du cahier général des charges n°2017-030503-03 et ceux requis le cas échéant par le cahier spécial des charges.

En outre, je déclare :

- a) être en ordre de paiement des sommes dues dans le cadre de baux de chasse en cours en forêt domaniale ;
- b) ne pas me trouver dans l'une des situations entraînant d'office le refus de la délivrance ou le retrait du permis de chasse en application des dispositions légales et réglementaires régissant la délivrance des permis et licences de chasse ;
- c) ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation d'un bail de chasse à mes torts en forêt domaniale au cours des douze années précédentes ;
- d) d'initiative, ne pas avoir mis fin anticipativement au bail précédent.

Je reconnais avoir pris connaissance du cahier général des charges n°2017-030503-03 et du cahier spécial des charges et y adhérer sans restriction aucune.

Fait à  le

Le soumissionnaire

(Signature)

--- Formulaire à joindre à la soumission <sup>1</sup> ---

Je soussigné

Genre  Prénom  Nom

domicilié,

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

Tél./GSM  Mél.

me constitue caution solidaire et indivisible à concurrence de deux fois

la somme de  € ou   
(Loyer annuel) (Montant en toutes lettres)

envers le Service public de Wallonie si

Genre  Prénom  Nom

domicilié,

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

ci-après dénommé le candidat locataire,

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse en forêt domaniale de la direction de MONS en vertu de l'adjudication publique tenue les

et

Les sommes, dont je garantis le paiement sur mes revenus et biens, si le candidat locataire ne s'en acquittait pas, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées dans le cahier général des charges n°2017-030503-03 et le cahier spécial des charges, dont je déclare avoir une parfaite connaissance, ainsi que par toutes autres sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge du candidat locataire par application des conditions de ces cahiers des charges.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le 1er juillet 2020 et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée au 30 juin 2029.

Si le candidat locataire vient à ne pas être désigné locataire, cette caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à  le

Le(la) soussigné(e)

Cachet de l'administration communale du domicile de le(la) soussigné(e) pour la légalisation de la signature

<sup>1</sup> Pour autant que le montant de l'offre soit strictement inférieur à 2 500,00 €

--- Formulaire à joindre à la soumission <sup>2</sup> ---

La soussignée

(dénomination de l'organisme bancaire)

située,

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité

représentée par

(dénomination de l'agence locale)

située,

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité

s'engage à se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de

la somme de  € ou   
(Loyer annuel) (Montant en toutes lettres)

envers le Service public de Wallonie si

Genre  Prénom  Nom

domicilié(e),

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse en forêt domaniale de la direction de MONS

en vertu de l'adjudication publique tenue les

et

La promesse de caution est valable jusqu'au

La soussignée s'engage à fournir dans les 40 jours suivant la séance de location du droit de chasse dans la forêt domaniale précitée, la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée selon le formulaire n°4 du cahier spécial des charges pour la location du droit de chasse en forêt domaniale.

Si le/la bénéficiaire de cette promesse de caution bancaire vient à ne pas être désigné(e) locataire, la promesse de caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à ....., le .....

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

<sup>2</sup> Pour autant que le montant de l'offre soit supérieur ou égal à 2 500,00 €

La soussignée .....  
établie à .....  
constituée par acte authentique du .....  
publié aux annexes du Moniteur Belge du .....  
ici représentée par .....  
agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par .....

déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de ..... , montant d'une année de loyer envers le Service public de Wallonie, représenté par Monsieur le Directeur général de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement – ci-après dénommé le Directeur général – qui déclare accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont question ci-après exigibles ou qui pourraient devenir exigibles à charge de ..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom) en suite de la location faite à ce dernier du droit de chasse sur le lot « Bonsecours » (forêt domaniale du cantonnement de MONS) tenue le (vide) sous la présidence de M. le Directeur à MONS.

Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées au cahier des charges, ainsi que toutes sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de ..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom) par application des conditions du cahier des charges régissant la location du droit de chasse dans la forêt domaniale susvisée, dont l'organisme financier déclare avoir une parfaite connaissance.

L'organisme financier est tenu de reconstituer le montant de la caution dès que le solde ne permet plus de couvrir les sommes dues. Ce cautionnement n'est reconstitué qu'une seule fois et ensuite tout nouvel appel vient en déduction de la garantie.

En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par ..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom) et ce, à la première invitation qui lui en serait faite par le Directeur général, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune formalité préalable, et encore que ..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom) contesterait la réclamation du trésor public.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le 1er juillet 2020 et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée le 30 juin 2029.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à Namur.

Fait en double exemplaire à....., le.....

*(signature et cachet de l'organisme bancaire)*

Formulaire à adresser à

Page 1 sur 2

Date entrée de MONS

**DNF – Direction de MONS**

Monsieur Damien BAUWENS  
Rue Achille Legrand, 16  
7000 MONS

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom),

domicilié ..... (rue), ..... (n°)/..... (bte)

à ..... (code postal) ..... (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Bonsecours » (forêt domaniale de la direction de MONS),

sollicité l'agrément comme associé de

Genre  Prénom  Nom

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

Tél./GSM  Mél.

L'associé soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n°2017-030503-03 approuvé le 2 février 2018 et du cahier spécial des charges. Il s'engage par la présente à les respecter.

L'agrément prend effet à compter de la date d'approbation du directeur et échoit au plus tard le 30 juin 2029.

Fait à  le

Pour accord,

Le locataire,

(signature)

L'associé,

(signature)

**DNF-Direction de la chasse et de la pêche**

Michel Villers, Directeur

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé à la Direction de MONS

Décision du directeur \* :

Favorable

Défavorable

En cas de décision défavorable, motif

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date

.....

Signature

.....

\* Biffer la mention inutile

Copie du formulaire de demande et de la décision à transmettre à :  
la Direction de la chasse et de la pêche

Formulaire à adresser à

Date entrée MONS

**DNF – Direction de MONS**

Monsieur Damien BAUWENS  
Rue Achille Legrand, 16  
7000 MONS

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom),

domicilié ..... (rue), ..... (n°)/..... (bte)

à ..... (code postal) ..... (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Bonsecours » (forêt domaniale de la direction de MONS),

vous informe de ma décision de me séparer de mon associé

Genre  Prénom  Nom

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

Ma décision prend effet à compter de ce jour.

Fait à  le

Pour accord,

Le locataire,

(signature)

Copie du formulaire à transmettre par direction de MONS à :  
la Direction de la chasse et de la pêche

Date entrée MONS

**DNF – Direction de MONS**

Monsieur Damien BAUWENS  
Rue Achille Legrand, 16  
7000 MONS

Cadre réservé au demandeur

Entre

..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom),

domicilié ..... (rue), ..... (n°)/..... (bte)

à ..... (code postal) ..... (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Bonsecours » (forêt domaniale de la direction de MONS), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le (vide),

ci-après dénommé le cédant,

et

Genre  Prénom  Nom

Rue  N°  Boîte

Code postal  Localité  Pays

Tél./GSM  Mél.

associé de chasse du premier nommé en vertu de la désignation datée du

ci-après dénommé le cessionnaire.

Il a été convenu ce qui suit.

Le cédant déclare céder au cessionnaire le droit de chasse sur le lot susvisé.

Le cessionnaire déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n° 2017-O30503-03 approuvé le 2 février 2018 et du cahier spécial des charges. Il s'engage par la présente à les respecter.

Sous réserve de son approbation par le bailleur, la cession prend effet à compter de la date ci-dessous et échoit au plus tard le 30 juin 2029.

Fait à  le

Pour accord,

Le locataire,

L'associé,

(Signature)

(Signature)



Proposition à adresser à

Page 2 sur 2

Date entrée DCP

**DNF-Direction de la chasse et de la pêche**

Michel Villers, Directeur

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé à la Direction de MONS

Proposition du directeur \* :

Favorable

Défavorable

En cas de proposition défavorable, motif

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date

.....

Signature

.....

\* Biffer la mention inutile

Formulaire à adresser à

**SPW - Agriculture environnement**

Monsieur Briec QUEVY, Directeur général  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 JAMBES

Date entrée DGO3

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom),

domicilié ..... (rue), ..... (n°)/..... (bte)

à ..... (code postal) ..... (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Bonsecours » (forêt domaniale de la direction de MONS), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le (vide),

sollicite la résiliation de mon bail de chasse conformément à l'article 28.2 du cahier général des charges n°2017-030503-03 suite à l'aliénation de plus d'un tiers de la superficie de mon lot de chasse.

Fait à

le \*

Pour accord,

Le locataire,

  
(Signature)

\* demande à introduire au moins six mois avant le terme de l'année de location qui suit celle au cours de laquelle la notification d'aliénation a été faite

Formulaire à adresser à

**SPW - Agriculture environnement**

Monsieur Brieuc QUEVY, Directeur général

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Date entrée DG03

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) ..... (Prénom) ..... (Nom),

domicilié ..... (rue), ..... (n°)/..... (bte)

à ..... (code postal) ..... (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Bonsecours » (forêt domaniale de la direction de MONS), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le (vide),

sollicite la résiliation de mon bail de chasse conformément à l'article 28.5 du cahier général des charges n°2017-O30503-03 au terme de la

- troisième année du bail ;
- sixième année du bail ;
- neuvième année du bail.

Par cette décision,

- je renonce à participer à la remise en location du lot visant à désigner un nouveau locataire ;
- je renonce à être désigné comme associé du nouveau locataire ;
- je m'engage à payer une indemnité de sortie équivalente au tiers du loyer indexé de l'année du bail sélectionnée.

Fait à

le \*

Pour accord,

Le locataire,

(Signature)

\* demande à introduire avant le 1<sup>er</sup> janvier qui précède le terme de l'année du bail sélectionnée

N°Vert du Service public de Wallonie :  
1718 (informations générales) - 1719 (allgemeine Auskünfte)  
Site : [www.Wallonie.be](http://www.Wallonie.be)

Département compétent : Département de la Nature et des Forêts  
DGO3 – DNF – Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes  
Tél. : 081 33 58 08 – Fax : 081 33 58 33  
Courriel : [dnf.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:dnf.dgarne@spw.wallonie.be)

Un cahier spécial des charges régissant la  
location du droit de chasse dans le lot  
domanial « Bonsecours » (direction de  
MONS)

